



Plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2013

Adopté au conseil d'établissement le 10 avril 2008

Recherche et rédaction

Mme Nathalie Thibault, conseillère pédagogique

Secrétariat

Mme Johanne Rivest, agente de bureau, classe principale

Membres du Comité d'aide à la réussite

M. Alexandre Bourdeau, adjoint aux services aux étudiants, à l'organisation et au cheminement scolaires

M. Pierre Marcel Brûlé, directeur adjoint aux programmes et à la pédagogie et président du comité

Mme Louise Duchesneau, enseignante en soins infirmiers

Mme Nathalie Lessard, conseillère en orientation

Mme Sylvie Levesque, aide pédagogique individuelle

Mme Marie-Carole Mc Kenzie, adjointe aux programmes et à la pédagogie

Mme Nathalie Thibault, conseillère pédagogique

M. Serge Turcotte, conseiller à la vie étudiante

M. Jean-Marc Viens, enseignant en physique

Les réflexions issues de la journée de consultation du 23 novembre 2007, à laquelle ont participé des membres de toutes les catégories de personnel du collège, ont largement inspiré la rédaction de ce plan. Nous tenons à remercier toutes les participantes et tous les participants pour leur contribution.

GLOSSAIRE

Orientation :

« Direction générale prévisible à long terme, inéluctable ou projetée d'une personne, d'un domaine de savoir, d'une institution ou d'une société.¹ »

Objectif général :

« Objectif exprimant une intention abstraite et présentant un large ensemble de caractéristiques anticipées ou de changements durables auprès d'une collectivité. Chapeaute et sert de guide à la formulation d'un ensemble d'objectifs spécifiques.² »

Objectif spécifique :

« Objectif faisant la jonction d'un contenu et d'une habileté, point contre lequel est dirigée une opération stratégique dans le but d'améliorer pendant ou au terme d'une situation³ . »

Intervenant et intervenante :

« Spécialiste dont la compétence dans un domaine précis lui permet de donner de la formation. Enseignant ou non enseignant agissant au sein de l'enseignement public⁴ . »

Indicateurs :

« Indice, mesure, valeur ou donnée statistique qui caractérise globalement la situation, la conjoncture ou l'évolution d'une situation. Facteur quantitatif et qualitatif qui, à la suite de l'observation rigoureuse et systématique, permet d'identifier les changements apportés à la suite d'une intervention⁵. »

¹ Legendre (2005). Dictionnaire actuel de l'Éducation, 3^{ième} Édition, Guérin : Montréal.

² Idem à ¹

³ Idem à ¹

⁴ Idem à ¹

⁵ Idem à ¹

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE.....	2
INTRODUCTION	5
1.1 ORIENTATIONS.....	6
① <i>Le soutien et l'accompagnement des intervenants et intervenantes.....</i>	6
② <i>L'augmentation du niveau d'attrait, de persévérance et de diplomation.....</i>	6
③ <i>La reconnaissance du rôle et de la contribution des services aux étudiants dans la réussite éducative et scolaire</i>	7
④ <i>L'intégration institutionnelle du Plan d'aide à la réussite.....</i>	7
1.2 TABLEAU DU PLAN INSTITUTIONNEL D'AIDE À LA RÉUSSITE 2008-2013.....	8
CONCLUSION.....	14
ANNEXE 1 Cibles de réussite et de diplomation du <i>Plan institutionnel d'aide à la réussite 2000-2003</i>	15
ANNEXE 2 <i>Constats du Bilan du plan institutionnel d'aide à la réussite 2004-2007.....</i>	18
ANNEXE 3 Conclusion générale de l'analyse des indicateurs de réussite liée au <i>Bilan du plan institutionnel 2004-2007.....</i>	20
ANNEXE 4 Conditions d'efficacité d'une mesure d'aide à la réussite issues du Carrefour de la réussite	21

INTRODUCTION

À la demande du Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les collèges ont l'obligation, depuis 2000, de se doter de plans institutionnels d'aide à la réussite dans le but d'améliorer la diplomation. Le premier plan incluait des données sur les cibles de réussite et de diplomation (annexe 1).

Dès juillet 2004, le plan d'aide à la réussite de chaque cégep est obligatoirement intégré à leur plan stratégique⁶ comme le stipule la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*. Cette année, le Cégep régional de Lanaudière se prépare à déposer son *Plan d'actions stratégiques 2008-2013* et c'est dans ce contexte que le collège constituant de Joliette a élaboré ce nouveau plan institutionnel d'aide à la réussite.

Plusieurs recherches ont contribué à alimenter nos réflexions en matière de réussite dont celles du SRAM⁷ « Caractéristiques étudiantes et rendement scolaire : Dix ans plus tard » et la méta-analyse réalisée par madame Denise Barbeau « Interventions pédagogiques et réussite au Cégep »⁸. Ces recherches nous ont notamment permis d'identifier les facteurs et les pratiques pédagogiques pouvant contribuer à la réussite des étudiants et des étudiantes.

Par ailleurs, les outils développés par le Carrefour de la réussite au collégial⁹ répondent bien au besoin d'instrumentation de notre collège dans le dossier de la réussite.

Une démarche appréciative des mesures d'aide à la réussite a été engagée dès le premier plan mis en œuvre au sein du collège constituant de Joliette. Une approche nouvelle et positive du changement nous invitait à découvrir ce qui est prometteur dans notre établissement. Des éléments positifs émanant de chaque plan et bilan déjà produits jusqu'à ce jour ont servi de base à la préparation du plan 2008-2013. Différentes sources d'information ont également contribué à cette démarche, telles que, les constats du *Bilan du plan institutionnel d'aide à la réussite 2004-2007* (annexe 2), l'analyse des indicateurs de réussite (annexe 3), les orientations de l'avant-projet du plan stratégique 2008-2013 et les réflexions du comité d'aide à la réussite.

Une augmentation graduelle du taux de diplomation a été observée subséquemment à la mise en œuvre du premier plan institutionnel d'aide à la réussite 2000-2003. C'est pour cette raison qu'en continuité avec ce qui a été amorcé en 2000, le collège maintient sensiblement les mêmes cibles qui visaient l'augmentation du taux de diplomation pour l'ensemble des étudiants et des étudiantes nouvellement inscrits dans un programme d'étude. Dans un continuum d'évaluation, le *Bilan du plan institutionnel d'aide à la réussite 2004-2007* fait état de cette augmentation globale de diplomation. Il démontre aussi les éléments qui doivent être bonifiés dans le prochain plan afin d'assurer cette continuité. Une révision des cibles devra être faite après chaque bilan annuel et sera intégrée dans le plan d'interventions annuel.

Pour valider les constats soulevés dans le *Bilan du plan institutionnel d'aide à la réussite 2004-2007*, le comité d'aide à la réussite a organisé le 23 novembre 2007 une activité de consultation auprès des différents intervenants et intervenantes du Collège.

Le comité d'aide à la réussite, le comité de gestion pédagogique et le comité de direction du Collège ont assuré le suivi des travaux à chaque étape d'élaboration du nouveau plan.

⁶Conformément à l'article 16.1 de la loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel février 2008, télé accessible au site : http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_29/C29.html.

⁷ Gingras et Terril (2006). *Passage secondaire-collégial : Caractéristiques étudiantes et rendement scolaire dix ans plus tard*, SRAM, Service régional d'admission du Montréal métropolitain, Montréal.

⁸ Denise Barbeau (2007). *Interventions pédagogiques et réussite au Cégep : Méta-analyse*, Les Presses de l'Université Laval, Lévis.

⁹ Groupe de travail de la Fédération des Cégeps.

On retrouve ci-dessous, à la section 1.1 une présentation des quatre (4) grandes orientations jumelées aux quatorze (14) objectifs poursuivis. La section 1.2 présente un tableau synthèse des orientations, des objectifs généraux et spécifiques, des indicateurs et les échéanciers du *Plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2013*.

Il est possible qu'au fil des mois, l'apparition de nouvelles priorités occasionne des réajustements au niveau des interventions pour favoriser l'atteinte de nos objectifs. C'est pour cette raison qu'un plan d'interventions annuel sera élaboré afin d'apporter de façon continue des ajustements. Les actions et les personnes concernées seront identifiées pour assurer l'atteinte et la mise en œuvre des objectifs du plan institutionnel d'aide à la réussite.

1.1 Orientations

① Le soutien et l'accompagnement des intervenants et intervenantes

Le perfectionnement et l'accompagnement sont essentiels au soutien des intervenants et intervenantes dans leur pratique. L'amélioration des outils et des moyens permettra de mieux faire face aux changements d'ordre pédagogique et technologique. Le développement de compétences, permettra d'intervenir dans différentes problématiques liées à la réussite.

Voici les objectifs généraux en lien avec l'orientation ① :

1. Instrumentation des intervenants et des intervenantes dans la mise en œuvre d'une mesure d'aide à la réussite (annexe 4 – conditions d'efficacité d'une mesure d'aide)
2. Soutien des intervenants et des intervenantes aux besoins des clientèles particulières
3. Promotion des activités de soutien, d'accompagnement et d'échange en matière de réussite
4. Développement des activités de soutien et d'accompagnement en matière de réussite
5. Développement des activités de soutien et d'accompagnement dans l'utilisation et l'exploitation des différents outils technologiques

② L'augmentation du niveau d'attrait, de persévérance et de diplomation

En continuité avec les plans institutionnels d'aide à la réussite précédant, il importe de favoriser la réussite éducative et scolaire dans la création de conditions d'apprentissage optimales visant l'amélioration de la réussite en première session, la réinscription en 3^e et 5^e session et la diplomation.

Voici les objectifs généraux en lien avec l'orientation ② :

6. Amélioration des mesures favorisant la persévérance des étudiants et des étudiantes dans leur programme
7. Amélioration de la réussite des cours de la formation générale
8. Bonification des mesures favorisant le choix vocationnel

③ La reconnaissance du rôle et de la contribution des services aux étudiants¹⁰ dans la réussite éducative et scolaire

La reconnaissance des services aux étudiants a pour but d'encourager la collaboration des intervenants et des intervenantes dans les projets de réussite éducative et scolaire. Pour atteindre cette orientation, il est nécessaire de faire davantage de promotions des activités offertes par les services, d'instaurer un mécanisme de communication dynamique et attrayant pour faciliter l'engagement des intervenants et des intervenantes dans l'établissement de projet commun.

Voici les objectifs généraux en lien avec l'orientation ③ :

9. Valorisation des activités offertes par les différents services du Collège
10. Amélioration de la concertation entre les services et les départements

④ L'intégration institutionnelle du Plan d'aide à la réussite

L'harmonisation des dispositions liées à la réussite des différentes politiques avec le plan et l'instauration d'un mécanisme permanent de la réussite permettront d'encadrer la mise en œuvre du plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2013. L'appréciation et l'analyse des indicateurs de réussite en place depuis le premier plan 2000-2003 nous permettra de suivre l'évolution des taux de réussite dans notre établissement. Ensuite, la consolidation, l'accroissement des mesures d'aide et le soutien à l'évaluation contribueront à augmenter l'impact de nos efforts et en identifier les retombées.

Voici les objectifs généraux en lien avec l'orientation ④ :

11. Harmonisation des dispositions liées à la réussite des différentes politiques avec le plan d'aide à la réussite
12. Instauration d'un mécanisme permanent assurant la continuité et la cohérence de la réussite
13. Consolidation et accroissement des mesures d'aide à la réussite
14. Développement d'un soutien à l'évaluation des mesures d'aide

¹⁰ L'expression « services aux étudiants » englobe: la vie étudiante, les services de l'organisation et du cheminement scolaires et la bibliothèque.

1.2 Tableau du *Plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2013*

PLAN INSTITUTIONNEL D'AIDE À LA RÉUSSITE 2008-2013					
Orientation	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Échéancier ¹¹	
① Le soutien et l'accompagnement des intervenants et intervenantes en matière de réussite	1	Instrumentation des intervenants et des intervenantes dans la mise en œuvre d'une mesure d'aide à la réussite.	1.1 Produire un guide d'élaboration et de mise en œuvre d'une mesure d'aide à la réussite;	1.1.1 Guide d'élaboration d'une mesure d'aide à la réussite diffusé auprès de tous les services et les départements 1.1.2 Niveau d'utilisation du guide dans les services et les départements	An 1 2008-2009
	2	Soutien des intervenants et des intervenantes pour répondre aux besoins des clientèles particulières.	2.1 Outiller les intervenants et les intervenantes à intervenir auprès de la clientèle ayant des besoins particuliers (troubles d'apprentissages, TDAH, dyslexie, dysorthographe, problème de santé physique et mentale);	2.1.1 Nombre et variété des outils développés, diffusés dans les départements et les services 2.1.2 Niveau de compréhension des intervenants et des intervenantes concernant les différents types de clientèle particulière (troubles d'apprentissage, TDAH, dyslexie, dysorthographe, problème de santé mentale)	An 3 2010-2011
	3	Promotion des activités de soutien, d'accompagnement et d'échange en matière de réussite.	3.1 Susciter l'engagement des décideurs et des acteurs de tous les services, programmes et départements, à favoriser les mesures d'aide à la réussite;	3.1.1 Ressources allouées aux mesures d'aide à la réussite	Continu An 5 2012-2013
			3.2 Encourager l'engagement des intervenants et des intervenantes dans le partage de savoir en matière de réussite.	3.2.1 Présence de communautés de pratique axées sur la réussite	
	4	Développement des activités de soutien et d'accompagnement en matière de réussite.	4.1 Dresser un portrait des besoins des intervenants et des intervenantes en matière d'accompagnement et de soutien;	4.1.1 Information factuelle transmise à l'adjoint ou adjointe responsable du perfectionnement, concernant les besoins de formation des intervenantes et des intervenants, en matière d'accompagnement et de soutien	An 1 2008-2009
			4.2 Élaborer un programme d'activités de soutien pédagogique axé sur la réussite;	4.2.1 Degré de réalisation du programme d'activités de soutien pédagogique fonctionnel dont les activités sont inscrites dans le plan de travail annuel du Collège	An 2 2009-2010 Continu
			4.3 Mettre en place des moyens et des outils favorisant le renforcement des pratiques pédagogiques;	4.3.1 Nombre et variété des moyens et des outils développés, et diffusés dans les différents services et départements	
			4.4 Concevoir les outils requis pour soutenir les intervenants et les intervenantes dans l'élaboration de mesures d'aide à la réussite;	4.4.1 Nombre et variété des moyens et des outils développés, et diffusés dans les services et les départements	

¹¹ À noter que l'échéancier peut être réajusté au besoin.

PLAN INSTITUTIONNEL D'AIDE À LA RÉUSSITE 2008-2013				
Orientation	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Échéancier ¹¹
	5 Développement des activités de soutien et d'accompagnement dans l'utilisation ou l'exploitation des différents outils technologiques.	5.1 Offrir de l'accompagnement et du soutien aux intervenants et aux intervenantes dans : A) L'appropriation du SIP ¹² ; B) L'utilisation du portail Omnivox; 5.2 Favoriser l'accessibilité aux données statistiques permettant un meilleur suivi des cohortes;	5.1.1 Plans d'activités de soutien et d'accompagnement dans l'utilisation des outils technologiques conçus, planifiés et diffusés dans les différents services et départements 5.2.1 Niveau d'accessibilité des intervenants et des intervenantes aux données statistiques du SIP	An 1 2008-2009
② L'augmentation du niveau d'attrait, de persévérance et de diplomation	6 Amélioration des mesures favorisant la persévérance des étudiants et des étudiantes dans leur programme.	6.1 Développer et mettre en place des outils et des moyens pour favoriser: A) La réussite et la persévérance des nouveaux étudiants : pédagogie de la première session; B) La motivation des étudiants et des étudiantes; C) La réussite et la persévérance des garçons; 6.2 Développer des mesures d'aide en lien avec les résultats de l'analyse des abandons;	6.1.1 Nombre et variété des moyens et des outils développés et diffusés dans les différents services et départements pour favoriser : A) La réussite des nouveaux étudiants B) La motivation et la persévérance des étudiants et des étudiantes C) La réussite des garçons 6.2.1 Nombre de départements ou de programmes ayant développé des mesures d'aide à la réussite	An 1 2008-2009 An 2 2009-2010
	7 Amélioration de la réussite des cours de la formation générale.	7.1 Mobiliser les enseignants et les enseignantes dans l'élaboration des mesures d'aide à la réussite communes et interdisciplinaires; 7.2 Renforcer les liens entre la formation générale, les disciplines contributives et les programmes de formation, dans le cadre des comités de programme; 7.3 Établir avec les disciplines de la formation générale des mesures d'aide à la réussite particulières dans les programmes de formation;	7.1.1 Nombre de mesures d'aide à la réussite communes et interdisciplinaires 7.2.1 Fréquence des échanges entre les programmes de formation générale, les disciplines contributives et les programmes de formation axée sur la réussite 7.3.1 Nombre de mesures d'aide à la réussite reliant la formation générale avec les programmes de formation	An 3 2010-2011 An 1 2008-2009 An 3 2010-2011

¹² SIP : Système d'information des programmes

PLAN INSTITUTIONNEL D'AIDE À LA RÉUSSITE 2008-2013				
Orientation	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Échéancier ¹¹
		<p>7.4 Développer de nouveaux outils pour informer les intervenants et les intervenantes des différentes mesures offertes aux étudiants et aux étudiantes dans les différents programmes et départements;</p> <p>7.5 Poursuivre la mise en œuvre du programme de dépistage et de diplomation auprès des quasi-diplômés des programmes techniques;</p> <p>7.6 Favoriser la réussite à l'épreuve uniforme de français;</p>	<p>7.4.1 Nombre et variété d'outils d'information sur les mesures d'aide offertes au Collège</p> <p>7.5.1 Niveau d'implantation du programme de dépistage et de diplomation auprès des quasi-diplômés des programmes techniques</p> <p>7.6.1 Présence de mesures d'aide à l'épreuve uniforme de français dans les programmes de formation</p>	<p>An 1 2008-2009</p> <p>Continu</p>
	8 Bonification des mesures favorisant le choix vocationnel.	<p>8.1 Réviser les activités d'information au secondaire (mieux cibler les activités);</p> <p>8.2 Favoriser l'accueil programme;</p> <p>8.3 Diffuser l'information sur les activités d'accueil et d'intégration pour sensibiliser les autres programmes de leur impact sur le choix vocationnel;</p> <p>8.4 Rehausser le niveau d'offre du service d'orientation;</p> <p>8.5 Rendre le parrainage vocationnel et les autres activités de rapprochement du milieu professionnel plus accessible;</p> <p>8.6 Développer une approche programme pour la session accueil et intégration;</p> <p>8.7 Maximiser l'effet des cours de mise à niveau en les jumelant avec les cours réguliers du programme auquel les étudiants et étudiantes aspirent;</p>	<p>8.1.1 Bilan concernant les activités d'information au secondaire</p> <p>8.2.1 Nombre et variété d'activités d'accueil et d'intégration programme</p> <p>8.3.1 Nombre de départements sensibilisés aux activités d'accueil programme</p> <p>8.4.1 Capacité du service d'orientation à répondre à la demande et temps d'attente des étudiants et des étudiantes pour avoir accès à un service d'orientation</p> <p>8.5.1 Niveau d'accessibilité des étudiants et des étudiantes au parrainage vocationnel</p> <p>8.6.1 Implantation d'un mécanisme de coordination adapté à la réalité de la clientèle étudiante du programme accueil et intégration</p> <p>8.7.1 Présence de projets de jumelage de cours de mise à niveau avec les cours réguliers</p> <p>8.7.2 Présence de projets d'arrimage des cours de mise à niveau avec les cours réguliers du programme visé</p>	<p>Continu</p> <p>An 2 2009-2010</p> <p>Continu</p> <p>Continu</p>

PLAN INSTITUTIONNEL D'AIDE À LA RÉUSSITE 2008-2013					
Orientation	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Indicateurs		Échéancier ¹¹
③ La reconnaissance du rôle et de la contribution des services dans la réussite éducative et scolaire	9	Valorisation des activités offertes par les différents services du collège.	<p>9.1 Encourager les activités favorisant de saines habitudes de vie (sport, culture et santé);</p> <p>9.2 Instituer un mécanisme de communication pour informer les départements des différentes activités offertes par les services aux étudiants;</p> <p>9.3 Offrir un environnement éducatif favorisant le sentiment d'appartenance;</p>	<p>9.1.1 Nombre d'activités</p> <p>9.1.2 Taux de participation aux activités</p> <p>9.2.1 Nombre et variété d'outils promotionnels attrayants et présence d'outils de communications et de diffusion d'information attractifs et personnalisés</p> <p>9.3.1 Nombre de programmes ayant un environnement éducatif favorisant le sentiment d'appartenance</p>	Continu
	10	Amélioration de la coordination entre les services aux étudiants et les départements.	<p>10.1 Accentuer les liens entre les différents départements et les services dans le but de favoriser l'élaboration de projets en collaboration;</p> <p>10.2 Assurer une approche de services intégrés dans le dépistage des étudiants et des étudiantes à risque;</p>	<p>10.1.1 Fréquence des échanges entre les différents services et départements dans le but d'élaborer des projets en partenariat</p> <p>10.2.1 Implantation d'une équipe projet pour mettre en place l'intégration des services en matière de dépistage et de suivi des étudiants et des étudiantes à risque</p>	An 1 2008-2009
④ L'intégration institutionnelle du plan d'aide à la réussite	11	Harmonisation avec les orientations du plan, des dispositions liées à la réussite se retrouvant dans les différentes politiques.	<p>11.1 Réviser les politiques en lien avec la réussite;</p> <p>11.2 Assurer la mise à jour et la mise en œuvre du <i>Règlement # 11 : Règlement sur la réussite scolaire au Cégep régional de Lanaudière</i>;</p>	<p>11.1.1 Degré de cohérence des différentes politiques</p> <p>11.2.1 Révision effective de règlement</p>	Continu
	12	Instauration d'un mécanisme permanent assurant la continuité et la cohérence des interventions favorisant la réussite.	<p>12.1 Analyser les principaux indicateurs fournis par le SIP¹³ en comité programme pour dégager les forces du programme et les points à améliorer¹⁴;</p> <p>12.2 Analyser les principaux indicateurs en place depuis la mise en œuvre du plan 2000-2003 pour nous permettre de suivre l'évolution des taux de réussite dans notre établissement ;</p>	<p>12.1.1 Taux de réinscription 3^e et 5^e session, taux d'admission à l'université, taux de placement et taux d'admission au collégial</p> <p>12.2.1 Taux de réussite des cours en première session, taux de réinscription en 3^e session et en 5^e session, taux de diplomation</p>	Continu

¹³ Système d'information programme

¹⁴ Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP), adoptée au conseil d'établissement le 10 mai 2007.

PLAN INSTITUTIONNEL D'AIDE À LA RÉUSSITE 2008-2013				
Orientation	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Indicateurs	Échéancier ¹¹
		12.3 Établir les constats qui pourraient, au besoin, orienter un programme vers une révision ou une évaluation du programme ¹⁵ ;	12.3.1 Bilan de suivi de programme	
	13 Consolidation et accroissement des mesures d'aide à la réussite.	<p>13.1 Encourager l'émergence de mesures d'aide dans les départements;</p> <p>13.2 Identifier les mesures d'aide à la réussite ayant les conditions optimales d'efficacité;</p> <p>13.3 Identifier d'autres cours de la formation générale et de chacun des programmes d'étude qui seraient porteurs de mesures d'aide à la réussite (prise de notes, gestion de stress, techniques d'étude, gestion de son temps);</p> <p>13.4 Utiliser les responsables des mesures d'aide à la réussite comme des agents multiplicateurs;</p> <p>13.5 Partager entre les départements les mesures d'aide porteuses;</p> <p>13.6 Favoriser l'élaboration de mesures d'aide ciblées;</p> <p>13.7 Assurer les conditions permettant un mécanisme d'implantation de suivi de mesures d'aide;</p> <p>13.8 Soutenir les responsables dans leur recherche de moyens et d'outils favorisant la mise en place, l'évaluation et le suivi de mesures d'aide;</p> <p>13.9 Évaluer les effets des nouvelles pratiques pédagogiques sur la réussite;</p>	<p>13.1.1 Nombre de mesures d'aide en place dans les départements</p> <p>13.2.1 Bilan des mesures d'aide à la réussite ayant des conditions d'efficacité optimales</p> <p>13.3.1 Bilan des cours qui seraient porteurs de mesures d'aide à la réussite</p> <p>13.4.1 Présence d'agents multiplicateurs favorisant l'émergence de mesures d'aide dans les programmes et départements</p> <p>13.5.1 Fréquence et nombre de mesures partagées entre les départements</p> <p>13.6.1 Nombre de mesures d'aide ciblées</p> <p>13.7.1 Niveau de ressources humaines et financières allouées pour assurer l'implantation du suivi des mesures d'aide</p> <p>13.8.1 Présence d'une conseillère pédagogique ou d'un conseiller pédagogique pour soutenir les intervenants et les intervenantes dans la mise en place de mesures d'aide</p> <p>13.9.1 Perceptions des étudiants et des étudiantes concernant les nouvelles pratiques pédagogiques</p>	Continu

¹⁵ Idem

PLAN INSTITUTIONNEL D'AIDE À LA RÉUSSITE 2008-2013					
Orientation	Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Indicateurs		Échéancier ¹¹
		13.10 Favoriser au collège des projets de recherche concernant les mesures d'aide à la réussite;	13.9.2 Perceptions des enseignants et des enseignantes concernant les nouvelles pratiques pédagogiques	13.10.1 Nombre de projets de recherche concernant les mesures d'aide à la réussite	
	14. Développement d'un soutien à l'évaluation des mesures d'aide	14.1 Instrumenter les intervenants et les intervenantes en matière d'évaluation afin de mieux cibler les problèmes de persévérance dans les études, surtout pour les programmes ayant un taux de rétention inférieur aux données du réseau collégial.	14.1.1 Nombre d'outils et de moyens en place en matière d'évaluation		Continu

CONCLUSION

Le *Plan institutionnel d'aide à la réussite 2008-2013* a pour but de poursuivre les efforts déployés jusqu'ici pour favoriser la réussite scolaire et éducative.

Parmi les différentes mesures qui ont été prévues, la production d'un guide d'élaboration d'une mesure d'aide est devenue incontournable pour soutenir les intervenants et les intervenantes dans leurs efforts pour favoriser la réussite des étudiantes et des étudiants.

Par ailleurs, certains constats tirés du bilan du deuxième plan 2004-2007, confirment l'importance de mettre l'emphase dans notre 3^e plan sur l'attrait, la persévérance et la diplomation. En outre, il s'avère essentiel d'améliorer la concertation entre les services, les disciplines, les départements et les programmes de formation afin d'échanger sur la possibilité de mettre en place des mesures d'aide communes.

La reconnaissance du rôle et de la contribution des services dans la réussite éducative et scolaire doit aussi être mise en valeur par le collège.

L'harmonisation des politiques et règlements et l'instauration d'un mécanisme permanent de soutien à la réussite favoriseront grandement l'implantation de réelles mesures d'aide à la réussite dans notre collège.

Pour chacune des orientations, il se dégage des objectifs généraux et spécifiques qui guideront nos actions. C'est pour cette raison que le plan d'interventions annuel devient un moyen de tenir compte des ajustements de parcours et de revoir les priorités au fur et à mesure de la mise en œuvre de ce nouveau plan d'aide à la réussite qui s'échelonne sur les cinq prochaines années.

Annexe 1

Cibles de réussite et de diplomation du Plan institutionnel d'aide à la réussite 2000-2003¹⁶

À titre d'information, le texte suivant reprend les cibles que le collège s'était fixé lors du premier plan d'aide à la réussite.

Cibles de diplomation

Les taux de diplomation du Collège, deux ans après la durée normale des études, pour la cohorte de 1993 sont de 60,6 % pour les élèves du secteur préuniversitaire, de 56,7 % pour les élèves du secteur technique et de 59,1 % pour l'ensemble des élèves du Collège, à l'exclusion de celles et ceux admis en session d'accueil et intégration. Le Collège compte prendre six ans pour atteindre des taux de diplomation d'environ 80 % pour l'ensemble de ses élèves nouvellement inscrits dans un programme d'étude. Le tableau I présente les objectifs de progression des taux de diplomation pour les sortants des cohortes de l'hiver 2001 à l'hiver 2006. L'atteinte de ces objectifs pour les six prochaines années demandera au conseil d'établissement d'adopter à la session d'hiver 2003 un deuxième plan triennal d'aide à la réussite basé sur des mesures supplémentaires encourageant la persévérance et la diplomation.

Les taux de diplomation des élèves qui termineront leurs études durant les six prochaines années seront mis en relation avec la force scolaire moyenne de la cohorte lors de l'admission. Pour les élèves de la cohorte 1993, la moyenne des moyennes générales du secondaire des élèves du secteur préuniversitaire était de 72,5 %, inférieure de 0,9 % à la moyenne générale des élèves des programmes préuniversitaires du réseau collégial. La moyenne des élèves du secteur technique était de 69,3 % identique à la moyenne générale des élèves du secteur technique du réseau collégial. La moyenne de l'ensemble des élèves du Cégep pour la cohorte de 1993 était de 71,5 %, inférieure de 0,1 % à la moyenne générale des élèves de l'ensemble du réseau collégial.

Cohortes	1993-1998	1996-2001	1997-2002	1998-2003	1999-2004	2000-2005	2001-2006
Secteur							
	Taux d'augmentation	3 %	3 %	3 %	4 %	4 %	4 %
Préuniversitaire	60,10 %	63,10 %	66,10 %	69,10 %	73,10 %	77,10 %	81,10 %
	Taux d'augmentation	3 %	3 %	4 %	4 %	5 %	5 %
Technique	56,70 %	59,70 %	62,70 %	66,70 %	70,70 %	75,70 %	80,70 %
	Taux d'augmentation	3%	3%	3%	4%	4%	4%
Global	59,10 %	62,10%	65,10 %	68,10 %	72,10 %	76,10 %	80,10 %

¹⁶ Extrait du *Plan institutionnel d'aide à la réussite 2000-2003*, page 11, 2.3.

Quant à l'augmentation du taux des diplômés et diplômées, par programme, le plan identifie des objectifs provisoires pour les quatre programmes du Collège faisant l'objet de mesures provinciales. Au delà des cibles globales et provisoires définies ci-après, nous verrons donc à évaluer l'application de notre Plan d'aide à la réussite des élèves en appliquant une grille qualitative qui tiendra compte de l'ensemble des indicateurs de réussite, des contextes et des profils départementaux, et ce en mettant à contribution l'expertise de notre personnel. Le Collège s'engage à développer des tableaux de bord permettant d'observer le rendement global de l'établissement à long terme. Les cibles proposées actuellement portent sur l'observation d'une seule cohorte. Elles seront réévaluées à chaque année scolaire en concertation avec les comités de programme concernés.

Le tableau II présente les objectifs de progression des taux de diplomation pour les sortants des quatre programmes faisant l'objet de mesures nationales. Les paragraphes qui suivent mettent en perspective nos taux de diplomation locaux et les taux du réseau.

Tableau II							
Objectifs de progression des taux de diplomation pour les sortants des cohortes de l'hiver 2001 à l'hiver 2006 pour les programmes d'Électrotechnique, de Sciences humaines, de Techniques administratives et d'Informatique							
Cohortes	1993-1998	1996-2001	1997-2002	1998-2003	1999-2004	2000-2005	2001-2006
Programme							
	Taux d'augmentation	8 %	8 %	8 %	4 %	4 %	4 %
Électrotechnique	46,20 %	54,20 %	62,20 %	70,20 %	74,20 %	78,20 %	82,20 %
	Taux d'augmentation	4 %	4 %	4 %	5 %	5 %	5 %
Sciences humaines	53,30 %	57,30 %	61,30 %	65,30 %	70,30 %	75,30 %	80,30 %
	Taux d'augmentation	0 %	0 %	1 %	1 %	0 %	0 %
Techniques administratives	78,40 %	78,40 %	78,40 %	79,40 %	80,40 %	80,40 %	80,40 %
	Taux d'augmentation	6 %	6 %	6 %	7 %	7 %	7 %
Informatique	42,90 %	48,90 %	54,90 %	60,9 %	67,90 %	74,90 %	81,90 %

ÉLECTROTECHNIQUE, OPTION ORDINATEUR (243.11)

En 1993, il y avait 13 nouveaux inscrits au collège dans ce programme. Après 5 ans, 6 élèves avaient diplômé, ce qui donne un taux de diplomation de 46,2 %.

Le Collège vise une amélioration des taux de diplomation de 8 % par année durant les trois premières années et de 4 % par année durant les deux années suivantes.

Durant la même année, il y avait 1 586 nouveaux inscrits au collégial dans ce programme. Après 5 ans, 696 élèves avaient diplômé, ce qui donne un taux de diplomation de 43,9 %.

Sciences humaines (300.01)

En 1993, il y avait 317 nouveaux inscrits au collège dans ce programme. Après 4 ans, 169 élèves avaient diplômé, ce qui donne un taux de diplomation de 53,3 %.

Le Collège vise une amélioration des taux de diplomation de 4% par année durant les trois premières années et de 5% par année durant les trois années suivantes.

Durant la même année, il y avait 17 984 nouveaux inscrits au collégial dans ce programme. Après 4 ans, 9 477 élèves avaient diplômé, ce qui donne un taux de diplomation de 52,7 %.

Techniques administratives (410.12)

En 1993, il y avait 51 nouveaux inscrits au collège dans ce programme. Après 5 ans, 40 élèves avaient diplômé, ce qui donne un taux de diplomation de 78,4 %.

Le Collège vise une amélioration des taux de 1% par année durant les troisième et quatrième années du plan.

Durant la même année, il y avait 3 393 nouveaux inscrits au collégial dans ce programme. Après 5 ans, 1 489 élèves avaient diplômé, ce qui donne un taux de diplomation de 48 %.

Techniques de l'informatique (420.01)

En 1993, il y avait 21 nouveaux inscrits au collège dans ce programme. Après 5 ans, 9 élèves avaient diplômé, ce qui donne un taux de diplomation de 42,9 %.

Le Collège vise une amélioration des taux de diplomation de 6 % par année durant les trois premières années et de 7% par année durant les trois années suivantes.

Durant la même année, il y avait 1 151 nouveaux inscrits au collégial dans ce programme. Après 5 ans, 482 élèves avaient diplômé, ce qui donne un taux de diplomation de 41,9 %.

Nous visons aussi l'augmentation de la qualification des élèves qui nous quittent sans avoir décroché un diplôme. Dans un premier temps, il nous apparaît nécessaire de mieux cerner les problèmes reliés à la qualification des élèves qui décrochent. Au besoin, le Collège établira des cibles d'amélioration de la qualification durant la 3^e année du plan.

Constats du Bilan du plan institutionnel d'aide à la réussite 2004-2007¹⁷

1.1 Constats découlant de l'analyse des indicateurs

Appréciation du programme « Accueil et intégration »

Le taux très bas de réussite des étudiantes et des étudiants dans le programme « Accueil et intégration » soulève plusieurs questionnements. Il s'avère important de tenir compte de cette problématique et d'en assurer le suivi pendant la mise en œuvre du prochain plan.

Amélioration de la réussite des garçons

Développer des mesures visant la réussite des garçons en première session et la réinscription en 3^e session.

Augmentation du taux de réinscription en 3^e session

Poursuivre l'analyse des raisons pour lesquelles les taux de réinscription en 3^e session diffèrent entre le secteur préuniversitaire et technique afin de mettre en place des mesures d'aide ciblées.

1.2 Constats découlant de l'appréciation des activités du Plan institutionnel d'aide à la réussite 2004-2007

Continuité et consolidation des mesures d'aide à la réussite

Il semble essentiel d'assurer une pérennité dans les ressources humaines associées au dossier de la réussite. Le maintien des ressources humaines assure une continuité dans les travaux et favorise en même temps la consolidation du savoir en matière de réussite dans notre Collège.

Ensuite, il est primordial de maintenir les mesures d'aide à la réussite gagnantes et en assurer le suivi afin d'apporter les ajustements nécessaires durant leur mise en œuvre. De plus, ces mesures peuvent être utilisées comme modèle pour l'ensemble de la communauté collégiale et inspirer la création des nouvelles mesures.

Instauration d'une démarche d'élaboration d'une mesure d'aide à la réussite

L'expérience acquise en matière d'évaluation des mesures durant la mise en œuvre du plan 2004-2007 a permis de prendre conscience de l'importance d'instaurer une démarche formelle. Le prochain plan aurait avantage à implanter un mécanisme de diffusion et d'information des procédures d'élaboration et de suivi des mesures.

¹⁷ Extrait du *Bilan du plan institutionnel d'aide à la réussite 2004-2007*, novembre 2007, p.41-42.

Coordination des services dans la mise en œuvre des mesures d'aide à la réussite

La mise en place d'une coordination des services offerts à la clientèle étudiante tels que le Carrefour Santé, le service de l'organisation et du cheminement scolaires, les services aux étudiantes et étudiants, les services pédagogiques, la bibliothèque, les services didactiques, le perfectionnement du personnel et les départements servirait à favoriser l'élaboration de mesures systémiques et contribuerait à augmenter leur impact sur la réussite globale.

Mise en place d'un plan d'action visant l'accompagnement et le soutien aux enseignantes et aux enseignants dans l'appropriation des différents outils technologiques

L'appropriation des outils technologiques peut faciliter le processus de mise en œuvre d'une mesure d'aide au niveau du dépistage, des interventions et du suivi.

Conclusion générale de l'analyse des indicateurs de réussite liée au
Bilan du plan institutionnel 2004-2007¹⁸

Conclusion générale de l'analyse

Notre conclusion est de deux ordres : un résumé des constatations mentionnées plus haut et une mise en garde sur l'utilisation de ces résultats.

D'abord, nous constatons que les indicateurs retenus confirment une réalité avec laquelle nous étions familiers : les garçons réussissent moins bien que les filles, tant au secteur préuniversitaire qu'au secteur technique.

Le secteur préuniversitaire affiche généralement des résultats d'indicateurs supérieurs à ceux du secteur technique. Cependant, les deux nouveaux programmes de la famille 410 semblent fournir des résultats plus intéressants que ceux de l'ensemble du secteur technique.

Les résultats des indicateurs locaux en regard du réseau collégial public sont comparables sinon légèrement supérieurs.

Les élèves qui s'inscrivent d'abord en session d'accueil et d'intégration ne se réinscrivent que dans une proportion de 50 % ou moins l'année suivante. Leur taux de diplomation en durée prévue est évidemment plus faible que pour tous les autres programmes. Gardons bien en mémoire que dans la logique de PSEP, une étudiante ou un étudiant d'abord inscrit en 081 demeure dans cette cohorte, même en changeant de programme et est comptabilisé en ayant l'attribut « autre programme ».

Enfin, de façon générale, les statistiques présentées n'infirmen ni ne confirment la valeur et l'impact des mesures d'aide à la réussite. D'ailleurs, la réussite étant tributaire de tellement de facteurs distincts, il est impossible de créer un lien de cause à effet entre un indicateur un peu à la hausse et certaines mesures mises en place. Le portrait local ne met de l'avant aucune augmentation sensible des indicateurs de réussite, mais confirme que la situation locale n'est pas en reste en regard du réseau collégial public.

¹⁸ Extrait du *Bilan du plan institutionnel d'aide à la réussite 2004-2007*, novembre 2007, p.19

Conditions d'efficacité d'une mesure d'aide à la réussite issues du Carrefour de la réussite ¹⁹

Un obstacle ou un problème :

Identification d'un obstacle ou d'un problème affectant la réussite des études collégiales par des étudiants.

Un projet spécifique du problème diagnostiqué :

Un projet d'intervention spécifique de ce problème relatif à la réussite des études collégiales.

Un résultat attendu relié directement à l'application de la mesure :

Un résultat (ou des résultats) à atteindre à court terme en fonction du problème identifié comme suite à l'application de la mesure; il s'agit en quelque sorte d'une conséquence directe produite par la mesure.

Des moyens coordonnés :

Une identification d'un ensemble de moyens coordonnés en vue de l'atteinte de ce résultat.

Des intervenants clairement identifiés :

Des intervenants responsables de la mise en place de la mesure.

Des effets attendus, comme suite à l'application de la mesure, sur la réussite des études collégiales :

Des effets anticipés à moyen terme, en fonction de la réussite des études collégiales par les étudiants, sur la base d'indicateurs comme le taux de réussite ou la moyenne du groupe ou d'un sous-groupe dans un cours, le taux de réussite ou la moyenne d'un groupe ou d'un sous-groupe pour l'ensemble des cours d'une session ou dans un programme, le taux de diplomation, la persévérance dans les études. Ces effets correspondent à la contribution d'une mesure à l'amélioration des taux de réussite des études collégiales.

D'autres indicateurs, plus qualitatifs ceux-là, peuvent aussi être utilisés : par exemple, l'estimation du sentiment de compétence des élèves en fin de programme à l'égard de leur entrée sur le marché du travail, la confiance dans leurs capacités nouvelles d'entreprendre et de réussir des études universitaires ou de s'intégrer dans une entreprise.

Un mécanisme de suivi de la mesure en vue de son évaluation :

Identification de moyens de collecte de renseignements servant éventuellement à porter un jugement sur l'efficacité de la mesure en fonction du résultat à atteindre et des effets attendus.

¹⁹ Carrefour de la réussite (2005) *L'évaluation des mesures d'aide à la réussite : 1. Conditions d'efficacité 2. Démarche générale*, Fédération des cégeps, p.12. Télé accessible à l'adresse suivante : http://www.fedecegeps.qc.ca/carrefour_pdf/nouveautes/conditions_efficacite.pdf. Reproduit avec leur autorisation.